

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par est des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE trois mois 5 fr. six mois 9 fr. un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr. six mois 11 fr. un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns: Station, Omnibus mixte (151), Poste mixte, Omnibus mixte (405), Paris Départ, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte, Monsempron-Libos Départ, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte.

Cahors, le 25 Septembre 1875

Au premier abord, les journaux bonapartistes ont pris pour leur compte l'allusion faite par M. Buffet, quand il a parlé de la nécessité de reformer le faisceau épars de toutes les forces conservatrices...

Ainsi que nous l'avons dit, l'interprétation de la plupart des autres journaux a été différente. Ce qui est le plus clair dans tout cela, c'est que le langage de M. Buffet a peut-être manqué un peu de clarté.

On lit dans le Français :

Le grand tort qu'à M. Buffet de vouloir qu'« une politique nettement conservatrice préside aux naissances et incertitudes destinées de la République en lui imposant ces vertus de l'ordre social et de la paix civile qu'elle n'eut jamais en France, ce tort, voyez, nous dit-on, comme il l'aggrave ! Il n'a pas craint de déclarer que le vote des lois constitutionnelles « n'impliquait dans aucune mesure l'adoption d'une politique, qui, sans être encore la politique révolutionnaire, frayerait la voie, à celle-ci et lui servirait de préparation et de transition. » C'est une allusion malveillante à la politique du centre gauche ! s'est-on bien vite écrié. A entendre cette clameur trop prompte, M. Buffet répudiait ainsi l'assistance des libéraux et des conservateurs que M. de Lavergne et M. Laboulaye voient rassemblés autour d'eux. Nous serions, en vérité, bien étonnés que M. de Lavergne et M. Laboulaye consentissent à reconnaître leur propre politique dans celle que M. Buffet décrit comme une préparation, involontaire ou non, des fureurs et des folies propres à la politique révolutionnaire.

D'autre part, comment prêter à M. Buffet la pensée de repousser bien loin du gouvernement les amis de M. de Lavergne et de M. Laboulaye ? Il y a dans le discours de M. Buffet un mot qui montre suffisamment l'injustice de ce soupçon. M. Buffet a constaté, en effet, « l'accord complet » des ministres sur la conduite à tenir ; il a hautement affirmé que « cet accord ne s'est pas démenti un seul jour ni dans aucune circonstance. » Et bien ! est-ce que, parmi ces ministres qui ont si étroitement uni leurs vues et leurs résolutions à celles de M. Buffet, le groupe de M. de Lavergne et le centre gauche ne comptent pas M. Dufaure, M. Léon Say et M. Wallon ? Et puisque cette solidarité lie M. Dufaure, M. Léon Say, M. Wallon et même M. Bardoux à M. Buffet, comment déclarer encore contre la politique conservatrice de l'honorable ministre de l'intérieur sans élever la voix contre ses trois collègues ? Pourquoi prétendre que M. Buffet veuille proscrire, comme des demi-révolutionnaires, des hommes que M. Dufaure, M. Léon Say et M. Wallon représentent auprès du maréchal de Mac-Mahon avec un crédit que jusqu'à ce jour ni le Temps, ni le Journal des Débats n'ont osé leur contester ?

Ainsi, d'après le Français, M. Buffet aurait adressé un blâme aux députés modérés du centre gauche. Le caractère semi-officiel du Français donne une certaine importance à cette déclaration.

Le Temps, organe du centre gauche, s'exprime ainsi :

M. le vice-président du conseil parle de rallier le faisceau épars des forces conservatrices. Si nous comprenons bien le sens de cette phraséologie officielle, il s'agit de l'éternelle chimère vainement poursuivie par M. de Broglie et par ses successeurs infortunés : il s'agit de la reconstitution d'une majorité qui irait des frontières de l'extrême droite aux confins du centre gauche. Libre à M. Buffet de rouler à son tour au sommet de la côte ce rocher de Sisyphe ! Nous sommes curieux de savoir comment il s'y prendra pour détacher le centre gauche de ses anciens et fidèles alliés de la gauche constitutionnelle.

Voici le texte du discours de M. le duc de Broglie, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro :

Je vous propose non-seulement l'hommage traditionnel au chef de l'Etat, qui n'est que l'expression légale d'un devoir, mais un hommage tout personnel d'affection et de respect à M. le maréchal de Mac-Mahon, à celui qui a été le modèle de l'unité dans la conduite et de la constance dans les sentiments à travers les vicissitudes les plus variées de la vie militaire et politique. (Vive adhésion.)

C'est cette unité, cette constance qui font le trait particulier du caractère de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il en avait déjà donné la preuve avant que la France eût songé à le placer à la tête du gouvernement, surtout avant qu'il eût songé lui-même. Pendant plus de trente ans, vous le savez, il a vécu de la vie des camps, inconnu à la politique et aux partis. Il servait alors la France, rien que la France. Le malheur de nos révolutions a fait passer pendant ce quart de siècle au-dessus de sa tête plus d'un gouvernement. Étranger à leur avènement comme à leur chute, n'ayant contribué ni à en élever ni à en renverser aucun, toujours le dernier à saluer la fortune, le dernier aussi à rester fidèle au malheur, dans chacun de ces pouvoirs il n'avait vu que la France. A chacun il avait apporté plus de gloire qu'il n'en avait reçu d'honneurs. C'est pour la France qu'il avait vaincu à Magenta et à Malakoff ; c'est avec elle qu'il avait succombé à Sedan, à ce point qu'on a pu dire que tombé ce jour-là comme la France sur la poussière sanglante du champ de bataille, comme elle aussi il avait été retiré par miracle des bras de la mort. (Vifs applaudissements.)

Tel on l'avait vu dans la vie militaire, tel il s'est retrouvé dans l'apprentissage inattendu de la vie politique. A la guerre il était le soldat de la France, au gouvernement il a été le soldat de l'ordre légal et des principes conservateurs. C'est la consigne qu'il a gardée et le poste auquel il est resté fidèle, à travers toutes les agitations des partis, les incidents des débats parlementaires, le changement même des institutions. (Applaudissements.)

Et voyez quel est, au milieu même des orages politiques, l'empire de la constance dans le désintéressement. Il a reçu le pouvoir dans les circonstances les plus difficiles. Il succédait à un homme d'Etat éminent, à un vétéran de la politique européenne, dont l'Assemblée ne méconnaissait ni les talents ni les services, et ne se séparait qu'à regret, pour un dissentiment inconciliable de vues politiques. Quatorze voix seulement le portaient à la présidence, en lui imposant un programme hardiment défini, qui lui suscitait plus d'un adversaire. Personne ne peut dire qu'il ait déserté un seul jour ce programme, ni faibli dans son accomplissement. Et cependant si

aujourd'hui, après deux années, l'Assemblée avait à voter de nouveau, ce ne serait pas par quatorze voix, ce serait à l'unanimité presque complète de ses membres, qu'elle le confirmerait dans le pouvoir suprême.

Au reste, l'épreuve a été faite : par trois fois, l'Assemblée a eu à se prononcer ; à chaque fois elle a donné au Maréchal une marque de confiance plus étendue. C'était d'abord un pouvoir révocable, puis une autorité déléguée pour sept ans ; enfin, en encadrant son pouvoir dans des lois organiques, elle lui a réservé, à lui seul, pour un temps déterminé, — par un privilège peut-être inouï, — le droit de provoquer la révision du pacte constitutionnel.

Quand une Assemblée a donné à un homme une telle confiance, on peut dire qu'elle s'est personnifiée en lui. Aussi, que je le veuille ou non, l'hommage que je vous demande pour le maréchal de Mac-Mahon, vous le rendrez en même temps à l'Assemblée nationale, qui voit dans ce nom glorieux et pour la représentation la plus complète de tout ce qu'elle a fait et de tout ce qu'elle a voulu. (Sensation.)

Vous le savez, messieurs, si le jour n'est pas fixé, il ne peut être éloigné où cette Assemblée souveraine, faisant place à de nouveaux pouvoirs, n'appartiendra plus qu'à l'histoire. Quand elle devra comparaître devant ce juge incorruptible, j'ai la confiance qu'elle le fera le front levé, sans craindre ni la comparaison du passé, ni la sentence de l'avenir. Pour se faire apprécier, elle n'aura qu'à dire dans quel état elle a trouvé la France et dans quel état elle la laisse. (Très-bien ! c'est vrai.)

Elle dira qu'elle a trouvé le territoire ravagé par six cent mille ennemis, et qu'elle le laisse libre et couvert de moissons fécondes. Elle dira qu'elle a trouvé le nom de la France presque rayé de la carte de l'Europe, par suite de désastres inouïs, fruits naturels d'une politique imprévoyante, qui avait laissé croître toutes les influences contraires à nos intérêts et dissous toutes nos alliances traditionnelles. (Applaudissements.) et qu'elle laisse notre patrie non-seulement rentrée, mais appelée, mais désirée dans le concert des grandes puissances. Elle dira qu'elle a trouvé une armée détruite et découragée, et qu'elle laisse une jeune armée — celle qui couvre en ce moment de ses tentes les plaines voisines — dans l'ardeur, peut-être aussi dans l'incertitude de ses débuts — mais pleine de sève et d'espérance, et où toutes les classes et tous les rangs rivalisent de zèle et de dévouement. (Vifs applaudissements.) Elle dira qu'en face de l'armée nationale détruite, elle a trouvé l'armée du désordre debout, maîtresse de la capitale, de ses forts, de ses canons, et souillant même parfois de sa présence odieuse ou grotesque l'administration et la magistrature, et qu'elle laisse cette armée du mal terrassée, anéantie, réduite à cacher ses fureurs dans l'ombre ou à les voiler sous la feinte modération de langage. Elle dira que pour l'empêcher de renaître et la désarmer à jamais, elle a substitué à l'institution dénaturée de la garde nationale, le service obligatoire sous la discipline militaire. Elle dira qu'elle a trouvé le trésor vide et qu'elle laisse le budget en équilibre, sans que les impôts qu'elle a prescrits aient ni découragé le travail en opprimant le pauvre, ni tari les sources de la fortune nationale en vexant le riche, ni même gêné l'essor du commerce en chargeant les matières premières de l'industrie. Elle dira qu'elle a fait tout cela au grand jour d'une discussion libre, sans recourir à un acte arbitraire, sans violer une seule loi, sans renouveler les déportations en masse pratiquées par la République de 1848 avant le coup d'Etat de 1852, sans prononcer le nom de la confiscation ni de l'exil ; et elle ajoutera que la seule loi d'exception qu'on lui ait proposée, contre une famille déchue, elle l'a repoussée. (Pro-

fonde sensation.)

Voilà ce qu'elle dira, messieurs ; ai-je raison de dire qu'elle ne rongira devant la comparaison d'aucun passé ? (Non ! non !)

Dans l'ordre politique proprement dit, ses efforts, je le reconnais, n'ont pas été couronnés du même succès. (Mouvement d'attention.) Elle n'a pas réussi — comme elle en avait, — non pas reçu le mandat impératif, — elle n'avait reçu d'autre mandat que celui de sauver la France, — mais comme elle en avait le désir, — elle n'a pas réussi à rétablir dans leur intégrité et sur leur base véritable ces belles institutions constitutionnelles, cet accord parfait, célébré par tous les maîtres de la science politique et libérale, entre la tradition et le progrès, entre le mouvement et l'ordre, entre l'autorité et la liberté. Elle l'a voulu : elle y a échoué. L'équitable histoire, qui ne lui reprochera pas de l'avoir tenté et de n'avoir pas désespéré trop tôt de la meilleure des causes, ne l'accusera pas non plus de son impuissance. Car elle a échoué devant le plus redoutable, j'ai presque dit le plus respectable des obstacles, devant les dissentiments héréditaires d'un pays travaillé par quatre-vingts ans de révolutions, qui n'ont pas mis seulement les intérêts, les préjugés, les passions en lutte, mais les scrupules, la conscience, les convictions contraires aux prises. S'il y a quelqu'un ici que l'histoire condamne (supposé qu'elle daigne s'occuper des personnes), j'affirme que ce ne sont pas ceux qui ont travaillé sans relâche à concilier ces dissentiments et qui ont été dans cette pensée jusqu'au bout de toutes les concessions que leur permettait leur conscience, mais bien ceux qui, par les écarts successifs et contraires d'une ambition turbulente, n'ont jamais songé qu'à les envenimer. (Vif assentiment.)

A défaut de ce qu'elle a voulu et n'a pas pu faire, l'Assemblée laissera des lois politiques imparfaites, mais sages, où l'élément conservateur conserve une grande place et de puissants moyens d'action ; — où l'un des pouvoirs législatifs est recruté presque exclusivement par les délégués de nos braves communes rurales, mises sur un pied d'égalité avec les grandes cités industrielles ; — où le pouvoir exécutif, dépourvu, il est vrai, du prestige de l'hérédité et de la durée, demeure doté du reste de ses prérogatives essentielles ; — où la sécurité de la France est garantie contre les agitations de la capitale ; — des lois, en un mot, qui nous permettront l'espérance, si nous savons faire un vigoureux effort de courage et de patriotisme, d'éviter la triste alternative qui a deux fois affligé notre histoire entre les horreurs de l'anarchie et les aventures du pouvoir absolu.

Mais ici encore, c'est M. le maréchal de Mac-Mahon qui doit nous servir de modèle. Je n'apprendrai rien à personne en disant que lui aussi, comme beaucoup d'entre nous, n'a peut-être pas trouvé dans les lois nouvelles tout ce qu'il aurait désiré pour son pays. Je l'ai vu, quand d'autres solutions paraissaient possibles, prêt à descendre de grand cœur du premier rang, pour reprendre sa place favorite parmi ses frères d'armes, la première au péril, sous le drapeau de la France. Mais je l'ai vu aussi, quand le vote de l'Assemblée s'est prononcé, fidèle serviteur de la loi, reprendre dans l'enceinte des institutions nouvelles sa tâche d'appui et de défenseur de la conservation sociale. Il l'a fait en appelant auprès de lui un ministre ferme et prudent, pris dans les rangs de tous les partis modérés, même parmi d'anciens adversaires, et qui s'est montré dès le premier jour unanime pour proclamer et pour soutenir un programme nettement conservateur. (Approbation.)

Voilà nos guides ; suivons-les. Quelle que soit, en effet, l'étiquette que portent les institutions d'un pays, ce pays lui-même, ses conditions sociales, ses

périls, ses besoins, les devoirs qui en naissent pour les citoyens, tout cela ne change pas. Les lois changent, la France reste et conserve sur nous les mêmes droits. On m'a reproché d'avoir conseillé, par une pensée pourtant bien banale, à la jeune génération de cette contrée de ne pas placer une confiance exagérée dans la vertu abstraite des institutions, parce que les meilleures et les plus nobles ne peuvent rien sans le courage et le bon sens de ceux qui les appliquent. Bien loin de me repentir de cette pensée, je la complète en ajoutant qu'il n'est en revanche, aucune institution dont les faiblesses soient telles qu'elles ne puissent être atténuées et surmontées par ce même bon sens et ce même patriotisme. Cessons donc de récriminer stérilement sur les institutions qu'on regrette et les institutions qu'on espère. Servons-nous activement de celles que nous avons. Laissons au temps son œuvre, laissons l'avenir pourvoir aux espérances que la loi lui réserve : obéissons à l'appel et faisons la tâche de l'heure présente. Serrons-nous autour du Maréchal et de son gouvernement ; étouffons les voix discordantes qui voudraient nous affaiblir en nous divisant, et que ce soit là le sens du toast que vous allez porter unanimement avec moi. A M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République ! (Longs applaudissements.)

Le langage si éloquent et si élevé, tenu dans l'Eure par M. le duc de Broglie, est accueilli favorablement par les journaux qui ont préparé et qui défendent, chaque jour, la Constitution du 25 février.

On lit dans le Temps :

Aujourd'hui que la République est faite, M. de Broglie l'accepte. On remarquera, dans le discours de M. de Broglie, une explication habile, nous ne disons pas une rétractation, d'un conseil malheureux adressé par lui à la jeunesse. En somme, le discours est satisfaisant, étant donné le passé de l'orateur, et M. de Broglie ne paraît pas devoir mourir dans l'impénitence finale.

On lit dans le Journal des Débats :

Le discours que M. le duc de Broglie vient de prononcer au banquet du comice agricole de Beaumesnil, dans le département de l'Eure, dont il est le représentant à l'Assemblée nationale, est un des plus remarquables modèles de ce que nos voisins les Anglais appellent « l'éloquence parlementaire hors session. » Nous l'avons lu avec le soin que mérite tout ce qui sort des lèvres ou de la plume de cet homme d'Etat, en qui le talent de l'écrivain le dispute à celui de l'orateur, et, après cette lecture attentive, nous regrettons sincèrement qu'au lieu d'en donner la primeur aux lauréats du concours d'un comice départemental, l'ancien vice-président du conseil ne l'ait pas réservé nous ne disons pas à un auditoire plus sympathique, mais à une tribune plus haute et plus retentissante. M. le duc de Broglie a dit de si bonnes choses en si bons termes, qu'il semble que c'est du sein de la représentation nationale qu'elles auraient dû être adressées au pays, heureux de les entendre. Mais nous ne doutons pas qu'en temps opportun l'orateur ne les confirme à son banc de député.

L'idée générale qui domine le discours de l'honorable député de l'Eure, c'est l'éloge de l'illustre et loyal soldat à qui la France a confié la plus haute magistrature de la République. Mais, en rendant hommage au dépositaire actuel du pouvoir exécutif, M. de Broglie n'a pas craint, cette fois, de rappeler les titres glorieux de cet homme d'Etat éminent, de ce vétéran de la politique européenne, dont l'Assemblée, a-t-il dit, ne méconnaissait ni les talents ni les services, alors même qu'elle se séparait de lui à regret, pour un dissentiment inconciliable de vues politiques. En adressant cette juste louange au prédécesseur du Président actuel de la République, en montrant quel lourd héritage, quelle énorme responsabilité la succession d'un tel homme livrait au maréchal de Mac-Mahon, M. de Broglie a rendu à chacun d'eux un égal honneur ; mais il n'a pas moins servi, sa propre renommée par ce jugement public et impartial, par cet acte de déférence envers un personnage vis-à-vis duquel l'ingratitude des mauvais citoyens essaiera toujours vainement de se hausser au niveau des services qu'il a rendus à sa patrie.

Nous relèverons encore dans le discours de M. de Broglie un autre passage qui nous permettait de croire qu'après beaucoup d'hésitation et de résistance il en est enfin arrivé au point qu'un esprit aussi juste que le sein aurait dû toucher tout d'abord. Il reconnaît, un peu tard peut-être, mais mieux vaut tard, dit-on, que jamais, que, malgré mille imperfections, la Constitution donnée à la France, le 25 février, par le vote unanime des gauches, aidées de quelques auxiliaires du centre droit, renferme cependant une somme de garanties suffisante au maintien de l'ordre social, et que même, si elle est appliquée avec sagesse et patriotisme, elle permettra au pays « d'éviter la triste alternative qui a deux fois affligé notre histoire, entre les horreurs de l'anarchie et les aventures du pouvoir person-

nel. » M. de Broglie a pris soin de faire ressortir la valeur réelle de ces garanties.

On lit dans le Français :

Les polémiques engagées entre les journaux radicaux, les journaux d'extrême droite et les journaux bonapartistes, au sujet des dispositions du centre droit et des princes d'Orléans, sont jugées sévèrement par les hommes politiques étrangers aux manœuvres des partis. Le point de départ de ces polémiques est parfaitement vain, puisque le centre droit n'est pas en ce moment, à cause des vacances, en état de prendre aucune délibération, et que, d'autre part, aucun acte, aucune déclaration ne s'est produite émanant des princes d'Orléans ou d'hommes politiques autorisés à parler en leur nom. Puériles dans leur principe, les polémiques dont il s'agit ne pourraient avoir pour résultat que de diviser les conservateurs. C'est pour cela, précisément, que les journaux radicaux et les journaux bonapartistes, depuis huit jours se livrent à ces dissertations sans fin. Il est regrettable que certains journaux d'extrême droite, au lieu de laisser les radicaux et les bonapartistes jouer entre eux ce jeu ridicule et mauvais, aient cru devoir se mettre de la partie.

Les écrivains radicaux et bonapartistes qui ont imaginé ces polémiques frivoles et perfides sont du reste visiblement contrariés de l'indifférence avec laquelle les journaux conservateurs traitent leurs vaines provocations. C'est un concours ouvert à qui publiera, pour triompher de cette indifférence quelque peu méprisante, les plus grossières inventions. L'autre jour, n'annonçait-on pas sérieusement que le comte de Paris avait eu, avec quelques amis de M. Gambetta, une conversation d'une haute portée. Ni le Journal de Paris ni le Soleil n'en disaient rien, mais les journaux radicaux et les bonapartistes n'en faisaient pas moins grand état. Aujourd'hui, un journal bonapartiste annonce « la prochaine » publication d'un manifeste de M. Thiers, dont la rédaction aurait été concertée entre l'ex-président, M. Bocher et M. Gambetta, et qui servirait de programme à la majorité constitutionnelle, non seulement pour la prochaine session parlementaire, mais encore pour la grande campagne électorale, sénatoriale et législative. » Et ce journal ajoute le plus gravement du monde : « La nouvelle de ce » manifeste qui, sous des apparences constitutionnelles, ne tendrait à rien moins qu'au remplacement à bref délai du maréchal de Mac-Mahon, » paraît avoir causé, dans les sphères gouvernementales, une vive et pénible émotion. » Nous croyons devoir prévenir les journaux qui publient de telles inventions qu'un certain souci de vraisemblances est la première condition d'une fiction un peu comique, et qu'ouï la grossièreté apparaît trop, la plaisanterie perd toute sa valeur.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 24 septembre.

Les grandes manœuvres militaires du 5^e corps sont terminées hier du côté de Malesherbes. Parmi les officiers généraux qui les ont suivies, on nomme le duc de Nemours.

Le maréchal de Mac-Mahon est attendu à l'Elysée ce soir à 5 heures, il en repartira à 8 heures pour aller assister dans l'Eure aux manœuvres du 3^e corps. Le maréchal Canrobert suit les manœuvres de ce corps.

La grande revue d'honneur aura lieu à Vernon, dimanche matin. Le maréchal se rendra ensuite à Rouen, d'où il ne reviendra que lundi à Paris.

Il est inexact qu'il soit question d'un voyage du maréchal de Mac-Mahon dans les vallées inondées de l'Hérault.

M. Buffet retournera samedi ou dimanche prochain dans les Vosges.

Le Temps lui-même confirme aujourd'hui la nouvelle que la question de cabinet sera posée sur l'adoption du scrutin uninominal.

On assure que les projets relatifs à la fondation d'une faculté de médecine libre à Paris sont sur le point d'être abandonnés par suite des conflits que pourrait occasionner dans les hôpitaux le fonctionnement simultané des deux écoles. C'est par ce motif surtout que l'administration aurait émis un avis défavorable aux désirs des postulants.

M. Schneider va mieux et les médecins pensent même qu'il est tout à fait hors de danger.

M. de Gontaut-Biron est arrivé aujourd'hui à Paris.

Le général Chanzy est encore dans les Ardennes, et c'est à tort qu'une dépêche d'Alger a annoncé qu'il serait de retour à son poste le 25.

Dans les cercles bonapartistes, on dément la nouvelle donnée hier, par le Figaro, que l'ex-prince impérial, qui est actuellement à Arenenberg, serait résolu à profiter des loisirs que lui fait, au moins pour un certain temps, la politique actuelle, et serait

disposé à entreprendre un voyage autour du monde. M. Gambetta est à Vienne depuis le 19 septembre. La Presse raconte une conversation qu'il a eue avec un de ses rédacteurs, dans laquelle M. Gambetta exprime sa confiance dans le maintien de la République en France.

La duchesse de Madrid, femme de don Carlos, qui était depuis quelques jours auprès de son mari en Espagne, est rentrée hier à Pau.

Un autre corps de l'armée de Dorregaray, évalué à 3,000 hommes, est en ce moment acculé à la frontière des Pyrénées du côté de Venasque, et l'on suppose qu'il sera obligé d'entrer en France par le val de Luchon. Deux compagnies de chasseurs ont été expédiées hier de Tarbes à Bagnères-de-Luchon en prévision de cette éventualité.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Nous avons reproduit il y a quelques jours une Note publiée par le Journal de Paris, et où paraissait affirmée d'une manière définitive l'adhésion du centre droit à la république du 25 février. La fusion a échoué, disait en substance cette Note ; la monarchie héréditaire se trouvant ainsi écartée, il ne reste plus qu'à s'en tenir à ce qui a été fait le 20 novembre 1873 et le 25 février 1875, et à considérer comme « acquis et indiscutables » ces résultats de la politique de transaction imposée par les circonstances.

Deux jours après la publication de cette Note, très satisfaisante et très suffisante dans son laconisme, le Journal de Paris, donnant dans un piège assez grossier qui lui était tendu par l'Union et par les journaux bonapartistes, avait gâté cette déclaration par d'inutiles et aventureux commentaires. M. Louis Teste s'était l'assés entraîné, dans une intention fort loyale sans doute, à faire, au nom du centre droit, des réserves pour l'avenir. On lui avait demandé si le parti orléaniste s'engageait sans retour et si son adhésion à la république était un bail à perpétuité. Notre spirituel confrère du Journal de Paris, enveloppant sa réponse sous le voile d'une comparaison mythologique, s'était plu à nous montrer dans le parti orléaniste un Jason à la recherche de la Toison d'Or, disposé, pour conquérir cette précieuse déponille, à contracter des alliances aussi multiples qu'éphémères, capable au besoin d'épouser la république, cette « terrible Médée », mais fort capable aussi de la délaisser et de la trahir un peu plus tard pour convoler à de nouvelles épousailles qui seraient plus selon son cœur. Cette mythologie prolix et transparente a failli gêner tout le bon effet de la petite Note qui avait tant réjoui les républicains conservateurs. Comment présenter comme des recrues sérieuses pour l'opinion républicaine ces alliés d'un jour et d'une heure, qui traitaient si cavalièrement leur propre conversion et mettaient une sorte de coquetterie à inscrire sur leur drapeau : Ne vous fiez pas trop à nous, car nous ne sommes que des ambitieux ? C'est ainsi du moins qu'on s'empressa d'interpréter le commentaire du Journal de Paris ; les bonapartistes, en particulier, ne se firent point faute de dénoncer le sans-gêne d'une semblable déclaration ; leur indignation ne connut plus de bornes. Les républicains, de leur côté, sentirent se réveiller leurs méfiances ; du premier coup, tout se trouvait compromis et perdu.

Le rédacteur du Journal de Paris a très promptement reconnu la faute qu'il avait commise ; il vient de la réparer dans un nouvel article dont la teneur nous plaît davantage. « Nous répétons, dit-il, notre déclaration. » Nous sommes résolus à soutenir ce qui est la Constitution, la république présidée par le maréchal de Mac-Mahon, puisque, par un » enfantillage singulier, on tient à ce que nous » prononcions ce mot. Oui, nous soutiendrons » ce qui est. En veut-on une preuve ? L'article 8 donne au maréchal le droit de pro- » voquer la révision avant le 20 novembre » 1880, jour où elle s'ouvrira, pas par notre » volonté, pas par notre fait, mais en vertu » de la Constitution. Eh bien ! nous ne de- » mandons pas au Maréchal d'user de ce droit. » Et même si l'on tient à connaître toute » notre pensée, nous ne désirons pas qu'il » use de ce droit. » Voici enfin la Note juste et vraie, la Note loyale, celle qui ne dit rien de trop ni dans un sens ni dans l'autre, mais qui dit tout ce qu'il faut dire.

Nous soutiendrons la république, nous nous efforcerons d'en améliorer les conditions et les mœurs ; il ne tiendra pas à nous qu'elle

ne vive jusqu'au 20 novembre 1880 et au delà ; tel est le langage et le programme d'une franche conversion. Nous ne demandons rien de plus aux membres du centre droit orléaniste, et nous estimons qu'il y aurait presque de la naïveté à leur demander davantage. Que veut-on de plus ?

Aucune alliance ne serait possible si l'on voulait remuer à tout propos les éventualités de l'avenir et ajouter aux méfiances déjà trop persistantes du présent des suspensions lointaines et hypothétiques. Il suffit qu'on soit uni présentement d'intention et de bon vouloir, sinon d'enthousiasme, autour d'une œuvre commune qu'on se propose de consolider et de faire durer. Les partis n'en conservent pas moins, dans ces unions très loyales, leur personnalité propre, leur tempérament, leur conscience historique, ils peuvent se prêter quelquefois, se donner, mais on n'en a jamais vu qui se soient suicidés.

Informations

Sous ce titre une grave nouvelle, le Courrier de France annonce que, dans le dernier conseil des ministres, il a été unanimement décidé que la question du cabinet serait posée à propos du scrutin d'arrondissement. MM. Dufaure et Léon Say auraient cédé aux observations de M. Buffet.

Ce n'est pas la première fois, on s'en souvient, que cette nouvelle est publiée ; il y a plusieurs mois, une note assez ambiguë de l'Agence Havas donnait à entendre que semblable résolution avait été prise, et soulevait une vive polémique à la suite de laquelle il demeurait acquis que M. Buffet n'avait pas, sur ce point, rallié l'unanimité dans le conseil.

Le ministre de l'intérieur a-t-il aujourd'hui triomphé des scrupules de ses collègues ?

Les nouvelles qui nous parviennent ne sont pas d'accord avec celles du Courrier de France. Si nous sommes bien informés, M. Dufaure soutiendrait cette opinion qu'il est possible de rallier une fraction importante du centre gauche au scrutin uninominal, en fixant la date de la dissolution, et en donnant clairement à entendre que l'adoption du scrutin de liste aurait pour effet de reculer l'époque des élections générales.

Le gîte des sceaux estimerait même qu'il vaudrait mieux se rallier à l'amendement de M. André, qui offre une transaction entre les deux modes de votation, que de poser dès le début la question de cabinet.

La résolution dont parle le Courrier de France nous paraît donc tout au moins prématurée.

(France).

Une dépêche de Berlin, annonce que le neuvième fascicule de l'Histoire de la guerre de 1870, publiée sous les auspices de l'état-major prussien, vient de paraître. Il rend justice aux opérations stratégiques du maréchal Bazaïne à Metz, mais il condamne sa longue inactivité, une fois le blocus établi. Il doute de la possibilité de rompre les lignes allemandes vers le Nord, ainsi que cela a été tenté à Noiseville ; mais il admet que cette entreprise aurait pu réussir dans la direction du Sud.

L'Echo universel rapporte qu'à la fête historique qui se célébrait dimanche à Falaise, M. Raoul Duval était venu, avec M. Dugué de la Fauconnerie, et deux anciens préfets de l'Empire, dans le dessein de faire, devant les électeurs du Calvados, une petite démonstration politique comme celle de l'Eure. « Mais M. Raoul Duval, dit le correspondant » de l'Echo universel, avait compté sans ses » hôtes. En même temps que lui et les amis » dont il s'était fait accompagner, se trou- » vaient M. le préfet, les principales autorités » du département et tous les membres de » notre députation. Aussi, lorsque le soir, » dans la salle qui réunissait près de deux » cents convives, et avant le commencement » du banquet, le représentant de la Seine- » Inférieure a exprimé l'intention de porter » un toast, il a été déclaré au maire de » Falaise, qui présidait la réunion, qu'il serait » immédiatement répondu à M. Raoul Duval, » et que la réponse ne porterait pas seulement » sur le toast, quels qu'en fussent les termes, » mais sur le discours qui a été prononcé » dans l'Eure, — c'est l'honorable M. Bocher

qui devait parler. — La plupart des fonctionnaires qui étaient présents et un grand nombre de convives, justement blessés par le souvenir des injures dont leurs amis politiques ont été l'objet dans la récente harangue de M. Raoul Duval, ont déclaré en outre que s'il lui était seulement accordé de prendre la parole, ils se lèveraient immédiatement et quitteraient la salle. Devant de telles dispositions, et après le refus du maire, le représentant de la Seine-Inférieure a dû assister silencieusement au banquet, qui s'est terminé sans autre incident, selon le programme arrêté d'avance. Nous pouvons affirmer que ces renseignements, dit le Français, sont d'une parfaite exactitude.

M. le préfet de la Seine vient d'adresser à M. Lawley, président du conseil de la Cité, la lettre suivante, qui répond aux insinuations malveillantes lancées par les radicaux du conseil municipal de Paris. On accusait M. Ferdinand Duval d'avoir empêché M. Floquet d'assister au banquet du lord-mord : le lord-maire, disait-on, n'avait pas invité M. Floquet, parce que la commission des fêtes internationales de Londres n'avait fait que suivre la liste des invitations que lui présentait M. Ferdinand Duval :

Paris, le 22 septembre 1875.

Monsieur le président,

J'apprends en lisant le Metropolitan, que, dans une des séances de la cour du Common Council, un des membres du conseil a demandé pourquoi le président du conseil municipal de Paris ne figurait pas dans les fêtes données par la Cité, et que vous avez répondu que le comité chargé de l'organisation de ces fêtes s'est borné à suivre la liste d'invitations fournie par le préfet de la Seine.

Vous avez été, sur ce point, inexactement renseigné, monsieur le président : aucune liste d'invitations ne m'a été demandée ou communiquée. Veuillez remarquer, monsieur le président, en constatant que j'ai été absolument étranger aux dispositions qui ont été prises par les organisateurs du banquet de la Cité. Je n'entends pas formuler une critique ou exprimer un regret, mais simplement rétablir l'exactitude de faits au sujet desquels vous avez été induit en erreur.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la Seine,
Signé : FERDINAND DUVAL.

ESPAGNE

Le nombre des carlistes entrés en France par Gavarnie dépasse 1,150; ces réfugiés formaient une des brigades de l'ancienne armée carliste du Centre, que commandait Dorregaray.

Les nouvelles du théâtre de la guerre font défaut.

Une lettre écrite d'Argelès à l'Observateur, de Tarbes, donne d'intéressants détails sur la colonne carliste qui a pénétré par Gavarnie sur le territoire français, et qui a été internée à Tarbes.

Ces carlistes sont commandés par un chef de bataillon à peine âgé de vingt-cinq ans et décoré de la croix de commandeur de Charles III. Cet officier supérieur est arrivé à Argelès à neuf heures du matin, accompagné d'un capitaine et d'un lieutenant. Ces officiers, malgré la fatigue qui a épuisé leurs forces et altéré leur visage, faisaient bonne contenance. Ils ont été très-réservés sur les opérations militaires à la suite desquelles ils ont dû passer la frontière. Seul le commandant avait été autorisé à conserver son sabre. Le reste de la troupe est désarmé. La colonne appartenait à l'armée de Dorregaray et opérait un mouvement pour passer de Catalogne en Navarre. Elle était forte de 1,100 hommes environ et placée sous le commandement d'un colonel, ayant sous ses ordres environ 65 officiers de divers grades. Un corps d'observation de l'armée alphonstiste opérait du Sud au Nord pour couper le passage aux forces carlistes. Celles-ci devaient côtoyer la frontière française et gagner la Navarre par les montagnes en se dirigeant de l'Est à l'Ouest.

L'avant-garde était conduite par un guide du pays. Arrivé dans le massif de montagnes qui a pour centre le Mont-Perdu, le corps d'armée carliste devait chercher son passage à travers un pays hérissé de difficultés. S'il se jetait vers le Sud pour contourner le Mont-Perdu, il se rapprochait de l'ennemi et risquait être écrasé. Il fallait tenter la fortune du côté du Nord,

pénétrer en certains endroits sur le sol français, pour repasser ensuite en Espagne. C'est ainsi que les carlistes sont entrés par le col de Pinède, à l'est du cirque de Gavarnie. Mais la gendarmerie et les douaniers français ont marché vers l'avant-garde, qui a dû arrêter son mouvement. Le reste de la colonne a suivi, et, après des pourparlers qui n'ont pas été de longue durée, les armes ont été déposées sans résistance.

Les carlistes arrivés à Tarbes ont été appelés hier, un à un, devant le commissaire, qui leur a demandé s'ils voulaient faire soumission au gouvernement du roi Alphonse; quatre soldats seulement ont accepté l'indulto; ils seront reconduits à la frontière. Les autres seront dirigés sur Agen, Périgueux et Limoges pour y être internés.

TURQUIE

Le parti de la paix l'a emporté en Serbie. Une dépêche annonce que la Skouptchina a adopté, par 71 voix contre 44, un projet d'adresse paraphrasant le discours du trône, qui, on se le rappelle, n'était rien moins que belliqueux. Ce vote est définitif, car la Constitution de 1869 a transformé le Sénat en un conseil d'Etat chargé de l'élaboration des lois, et la Skouptchina est restée la seule assemblée politique de la Serbie. Cette Chambre est pour un quart nommée par le gouvernement, et le reste de ses membres est élu par le peuple. Les délibérations sur le projet d'adresse ont eu lieu à huit clos. L'heureux effet du vote de l'adresse ne sera donc pas amoindri par la publicité des discours de la minorité en faveur de la guerre aux Turcs. On a dit et répété, non sans quelque vraisemblance, que le prince Nikita, d'ailleurs beaucoup moins belliqueux que son peuple, avait répondu aux envoyés des insurgés que le Monténégro suivrait l'exemple de la Serbie. Il n'y aura donc déclaration de guerre ni par le Montenegro ni par la Serbie, et la Turquie pourra employer contre les incursions d'observation déjà réunis par elle en prévision d'une attaque dirigée contre elle par ces deux Etats.

D'après le Levant Herald, le plan de Mahmoud-Pacha, qui depuis sa rentrée aux affaires a fait preuve d'une activité extrême, était de concentrer 100,000 hommes dans les provinces du nord-ouest. Beaucoup moins suffira pour la Bosnie et l'Herzégovine, maintenant que la Turquie n'a plus à craindre deux déclarations de guerre, et que les insurgés ne peuvent plus attendre de la Serbie et du Montenegro que la coopération individuelle des habitants de ces principautés.

Il ne faut pas toutefois compter sur un anéantissement prochain de l'insurrection par la force des armes. La position géographique des provinces insurgées est un grand obstacle pour les Turcs. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que l'Herzégovine et la Bosnie forment une sorte d'appendice excentrique, se rattachant au sud à l'empire turc par une étroite langue de terrain entre la Serbie et le Montenegro, et s'élargissant au nord entre la Dalmatie, la Croatie et la Serbie. La Bosnie et l'Herzégovine sont un petit territoire à frontières étendues, et où la Turquie ne compte que des ennemis dans les populations au delà de la frontière. Monténégrins, Dalmates, Croates, et Serbes sont de cœur avec les insurgés, et beaucoup d'entre eux prennent part à l'insurrection, soit de leur personne, soit en lui fournissant des armes et de l'argent, soit en donnant asile aux insurgés après leurs défaites.

Chronique locale

et méridionale.

Somme recueillie dans l'école communale de garçons de Laroque-des-Arcs, par M. Frézals, instituteur, pour les inondés du Midi de la France : 17 fr. 35 cent.

Par décision ministérielle, les réservistes appelés momentanément sous les drapeaux, qui seraient décorés ou titulaires de la médaille militaire, serviront en qualité de sous-officiers dans les corps qui leur sont affectés.

Le ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels d'un an appartenant aux armes de l'infanterie et de la cavalerie, actuellement sous les drapeaux, seraient initiés aux

différents détails des règlements sur les manœuvres de ces armes.

Des instructions seront données en conséquence aux chefs de corps par les généraux commandant les corps d'armée, pour qu'ils aient à imprimer dès à présent la plus vive impulsion à l'étude de ces règlements par les volontaires d'un an, qui doivent quitter l'armée le 1^{er} novembre prochain, attendu qu'ils seront interrogés sur les matières qu'ils renferment lors de leurs examens définitifs.

D'accord avec le gouverneur de l'Algérie, le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition de toute famille qui désire se fixer dans notre colonie d'Afrique d'excellentes terres à raison de 10 hectares par personne.

Ces concessions territoriales sont conditionnelles et ne deviendront la propriété définitive de l'émigrant qu'après cinq ans de résidence dans la commune. Toutefois, et exceptionnellement, ce dernier pourra en disposer au bout de deux ans. Mais alors il lui faudra se munir de l'assentiment de l'autorité locale.

Les titres conditionnels lui sont délivrés par le gouvernement avant son départ. Muni de cette pièce, il peut voyager, lui et les siens, à moitié prix sur nos voies ferrées, et son transport de Marseille en Algérie se fait aux frais de l'Etat sur les paquebots-poste.

Ces conditions semblent des plus avantageuses à l'émigration en Algérie, et il y a tout lieu d'espérer qu'après de tels sacrifices le gouvernement retirera de ces nouvelles mesures les bénéfices qu'il est en droit d'en attendre.

Le ministre de l'intérieur, dit l'Echo, après s'être concerté avec le garde des sceaux, vient d'envoyer à tous les préfets des instructions détaillées au sujet de nouvelles mesures à prendre pour la préparation des listes électorales. Ces mesures ont pour but d'empêcher l'inscription sur les listes électorales des individus frappés d'incapacité par des condamnations.

Les ministres de l'intérieur et de la justice, pour atteindre ce but, ont décidé que des casiers électoraux administratifs seraient établis dans toutes les préfectures et sous-préfectures, au moyen de bulletins individuels qui seront transmis par les parquets des tribunaux.

Dès la réception de ces bulletins, le préfet ou le sous-préfet avisera le maire de la commune indiquée comme domicile du condamné, afin que la radiation du nom de l'individu atteint soit opérée d'office.

Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 7 septembre 1875, qu'à l'avenir les chevaux d'officiers de toutes armes seront transportés par les voies ferrées, au compte de l'Etat, lorsque le changement de résidence aura lieu en vertu d'un ordre de service.

Dans l'intérêt du Trésor et pour prévenir les abus, il sera fait exception à la règle dans les cas ci-après :

- 1° Lorsque le déplacement de l'officier résultera d'une permission, d'une permutation ou de motifs de convenance personnelle;
- 2° Pour les officiers allant en Algérie ou en revenant, attendu qu'ils peuvent se remonter dans la colonie, ou à leur rentrée en France, dans les dépôts de remonte les plus voisins.
- 3° Pour les officiers allant en mission ou exécutant un ordre de service qui ne comporte pas la nécessité d'être monté;
- 4° Enfin, pour tout déplacement inférieur à un trajet consécutif de deux étapes ou à 50 kilomètres en dehors des lignes d'étapes.

Nous recevons, dit l'Appel au peuple d'Auch, une horrible nouvelle : M. l'abbé Ducos, curé de Lamothe, canton de Saramon, a été assassiné, lundi dernier, à Bagnères-de-Luchon.

Nous disons assassiné, quoique certaines personnes, dans la crainte qu'un pareil crime ne nuise à la station balnéaire, s'efforcent de présenter la mort de l'abbé Ducos comme le résultat d'un accident.

On jugera si cette hypothèse est admissible, étant donnés les détails suivants que nous tenons d'une source parfaitement sûre :

M. l'abbé Ducos arrivait, lundi, à Bagnères-de-Luchon; après s'être reposé quelques instants, il sortit pour faire une promenade aux environs de la ville: le soir, la personne chez qui il avait arrêté son logement ne le voyant pas rentrer, fut fort surprise et son étonnement se changea en inquiétude quand l'absence de son hôte se prolongea pendant toute la journée du mardi. Enfin, le mercredi on trouva le corps de l'abbé Ducos dans un petit cours d'eau, où évidemment il n'avait pas pu se noyer. D'ailleurs, le corps, dépouillé de ses vêtements, était couvert de contusions; une large blessure avait

troué la partie postérieure du crâne et on remarquait autour du cou, très profondément entaillé, des traces de strangulation.

Ajoutons qu'en ouvrant la malle du malheureux prêtre on n'a pas trouvé la moindre somme d'argent; cependant il est bien évident qu'il avait dû en emporter pour faire face aux dépenses de son voyage.

Il est donc impossible d'admettre que cette mort mystérieuse soit la suite d'un simple accident: l'abbé Ducos a dû être assailli par une ou plusieurs personnes, et c'est le vol qui a été le mobile du crime.

Si les renseignements que nous venons de transcrire sont exacts, et la source d'où ils nous viennent ne nous permet pas d'en douter, il faut que la justice fasse son œuvre et ne néglige aucun moyen d'enquête. Un tel crime ne doit pas rester impuni: la conscience publique, qui ne peut pas se subordonner aux intérêts d'une ville, se révolterait à juste titre, si les auteurs de cet exécrationnel forfait n'étaient pas activement recherchés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 septembre.

Naissances.

Gruyère, Louis-Eugène, boulevard Nord.
Boulzagnet, Mathilde, rue de la Préfecture.
Péris, Henri-Antoine, rue St-James.
Dardenne, Marie-Louise-Marg., rue de la Liberté.
Alaux, Louis, faubourg Cabessut.
Balmes, Baptiste, faubourg Cabessut.
Julhia, Jeanne, boulevard Nord.

Mariages.

Ferré, Jean-Théophile et Cubaynes Eugénie.

Décès.

Cournou, Louis, (naturel), 2 ans rue Mascoutou.
Aladel, Marie-Thérèse-Lucie, 48 mois, bou. Nord.
Valet, Jean, 12 jours rue du coin de Lastié.
Dalbin, François, sergent au 7^e de ligne, 37 ans.
Cazes, Catherine-Anais, rue de la Préfecture.
Carles, Pierre, jardinier, 69 ans, (hospice).
Dominique, Marie-Anne, cout., 60 ans, rue Donz.
Couture, J.-Victor, 2 mois, rue du Portail au Vent.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES.
26	Diman.	s Cyprien.	
27	Lundi.	s Cosme.	Montcuq, Cazals.
28	Mardi.	s Wenceslas.	St-Chamarand.
29	Mercr.	s Michel-A.	Beauregard, Grézels, Gramat.
30	Jeudi.	s Jérôme.	
1	Vend.	s Rémi.	Cahors.
2	Samedi	ss Anges G.	

Lunaisons du mois de Septembre.

- ☽ P. Q. le 7, à 9 h. 47 du soir.
 - ☾ P. L. le 13, à 0 h. 51 du soir.
 - ☽ D. Q. le 22, à 7 h. 9 du matin.
 - ☾ N. L. le 29, à 1 h. 4 du soir.
- Périgée, le 18. — Apogée, le 6.

Dernières nouvelles

Versailles, le 24 septembre, soir.

Le Maréchal Canrobert, qui suit les opérations du 3^e corps, est allé hier soir rendre visite au président de la République.

On paraît assez préoccupé, dans les rangs de la gauche et du centre gauche, de la résolution prise, à l'unanimité, par le ministère, de poser la question de cabinet sur l'adoption du scrutin uninominal. Des critiques assez vives sont dirigées contre MM. Dofaure et Léon Say qui, avait-on affirmé jusqu'ici, sont en divergence sur ce point avec M. Buffet — Il paraît que la grande bataille parlementaire sur le mode du scrutin s'engagera dès la rentrée de l'Assemblée probablement dès la première semaine.

Un duel devait avoir lieu ce matin à la frontière espagnole entre M. Arrazat, député de l'Hérault et M. Vitalis frère d'un autre député de l'Hérault. On ignore encore s'il a eu lieu et quel en a été le résultat.

Un journal parle d'un échange de témoins qui aurait eu lieu à Ajaccio, à la suite de la dernière séance du conseil général, entre deux députés, M. Galloni d'Istria et M. Limpérani.

On n'a reçu jusqu'à présent dans les régions officielles, aucune confirmation de la nouvelle de l'entrée de Saballs en France.

M. Gambetta, de retour d'Autriche, est actuellement à Vevey.

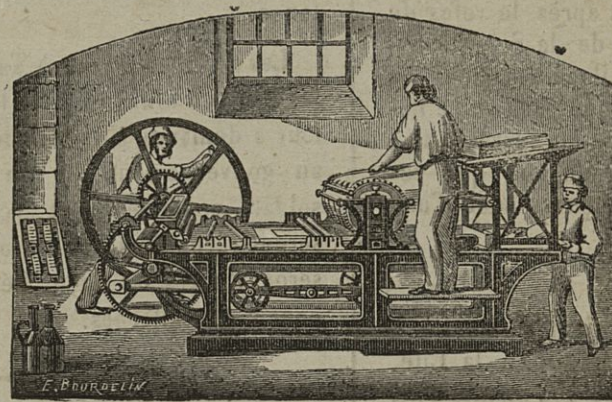
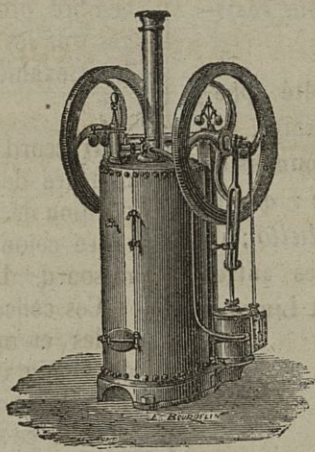
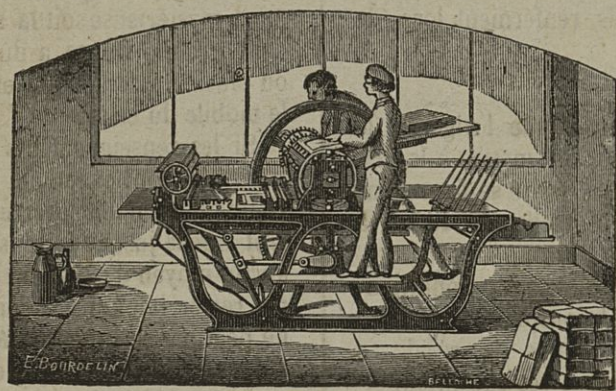
Bourse de Paris.

Paris, 25 septembre 1875.

- Rente 3 p. % 65.90
- 4 1/2 p. % 96.25
- 5 p. % 104.50

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE **A. LAYTOU**, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie **A. LAYTOU**, rue du Lycée.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.

AVIS

M. CONTÉ, marchand de chevaux à Varaire, a l'honneur de faire savoir qu'il arrive de NORMANDIE avec un grand nombre de bons Chevaux, pour tenir la FOIRE DE CAHORS du 1^{er} OCTOBRE prochain. Il descendra à l'hôtel du Lion d'Or.

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.



VICHY

Adminon: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les maux d'estomac et les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque de **CONTROLE DE L'ÉTAT**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.



C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT

sur le **Suffrage universel**,

par M. Henri NADAL.

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT

sur le **Suffrage universel**,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à MM^{es} Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalères, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pignet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS

le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

A VENDRE

Très bonne acquisition

Une CUVE

VÉRITABLE CŒUR DE CHÊNE du Nord,

Décuvant environ 32 barriques de vin. S'adresser à M. le Capitaine de gendarmerie.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

Librairie Catholique et Classique

J.-D. CRAYSSAC
A CAHORS.

Paroissien noté, à l'usage du diocèse de CAHORS, imprimé par ordre de Mgr PIERRE ALFRED GRIMARDIAS, évêque de Cahors, 4 vol. in-18, relié en basane racine 1 fr. 75 — basane chagrinée, tranche marbrée, 2 fr. — basane chagrinée dorée sur tranche, 2 fr. 50 — chagrin doré sur tranche, 3 fr. 50. — Ajouter 45 c. par exemplaire pour le recevoir franco par la poste.

Le Passage de l'âme revenant au joug sacré de Jésus-Christ, traduit du latin de P. L. de Besombes de Saint-Jennès, par l'abbé A.-B. Pergot, chanoine honoraire, curé doyen de Terrasson, etc. — 4 vol. in-12, broché, 3 fr., par la poste 3 f. 40.

Vie et vertus chrétiennes, par l'abbé Gay, 3 vol. in-42, brochés, 10 fr. — par la poste 11 f. 50 c.

Droits de Dieu, par l'abbé Chesnel, 1 vol. in-8°, 5 fr. — poste 6.

Biographie des hommes célèbres du département du Lot, par le Dr J. B. Vidaillet, ancien receveur des finances, 2^e édition, 1 vol. in-8°, broché, 5 fr. — poste 6 fr.

AVIS.

On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à M. VINCENS' pépiniériste à Cahors.